Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 004-210402442-20260720-DCM_11_260720-DE

MAIRIE
DE
VOLONNE
04290

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : **14**
Qui ont pris part à la DCM : 19
Date de la convocation :
Le 15 juin 2026

dcm - N° 11 / 260720

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
(Séance du 20 juillet 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 20 juillet, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (14) : Sandrine COSSERAT, Michel BLASZCZYK, Renée VIARD-SIRI, Dominique SEGRE, Michel DELLA SAVIA, Nathalie BOURRIEL, Patrick DE TAXIX DU POET, Maud AMIGON, Joseph ROUX, Sara BENKIRANE, Julien TAMINI, Romane BONNELLE, Bruno MAGNE, Gilbert JAUME.

ABSENTS (05) : Yves BERTRAND (procuration à Dominique SEGRE), Odile BONIKOWSKI (procuration à Renée VIARD SIRI), Sébastien RICHERT (procuration à Sandrine COSSERAT), Claude FARGETON (procuration à Michel BLASZCZYK), Géraldine AMELIN LENEDIC (procuration à Bruno MAGNE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel BLASZCZYK.

- **OBJET** : Centre de gestion des Alpes de Haute-Provence (CDG04) : convention de mise à disposition de Madame Isabelle FAQUET

Madame le Maire expose :

Suite au départ de l'agent occupant le poste « gestionnaire des ressources humaines », il est nécessaire de renforcer le service administratif.

Un agent affilié au centre de gestion des Alpes de Haute-Provence peut être mis à disposition, jusqu'au 15 septembre 2026.

Les modalités de cette mise à disposition sont indiquées dans une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants (19 voix POUR) DECIDE :**

- **D'approuver la mise à disposition et la convention telle que présentée**
- **D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE VOLONNE 04 (Alpes de Htte Provence)

Le Maire,
Sandrine COSSERAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité